



*Bourg de La Rivière (Riparia) au 16<sup>ème</sup> siècle, d'après Gilbert Courin © 2000*

## PROJET COMPTE-RENDU

### du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 avril 2026

Sur convocation du 18 avril 2026

**Secrétaire de Séance : Christine MOUGIN**

#### Votants :

Yohann GRILLON	X	RENAUD Aurélie	X
LONCHAMPT Jérémy	X	MATHEY Benoît	X
LONCHAMPT Manon	X	MARGUET Marina	Proc. A Marion VUITTENEZ
MONNIER Florent	X	PILOD Bastien	X
LEFEVRE Stéphanie	Proc. A Manon LONCHAMPT	FRACHEBOIS Nadine	X
BRESSAND Serge	X	AUDY Romaric	X
MOUGIN Christine	X		

#### Ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du 27 mars 2026**
- 2. Plan de financement passerelle sous le Moulin**
- 3. Lancement AMO pour sécurisation du centre du village**
- 4. Rénovation terrain de pétanque**
- 5. Désignation d'un représentant au COPIL Natura 2000**
- 6. Urbanisme**
- 6. Point sur les commissions**
- 7. Questions et informations diverses**

Le Maire a demandé à rajouter un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention des jeunes collégiens de de Frasne en échange du désherbage du cimetière.

#### **I) Approbation du compte-rendu précédent.**

Aucune observation, le compte rendu du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

#### **II) Plan de financement pour le remplacement de la passerelle sous le moulin**

Il convient de prendre une délibération pour pouvoir demander une subvention au Département au titre du contrat P@C 25 volet B pour le financement de la passerelle et d'autoriser le Maire à signer les devis suivants :

- Devis PRETOT pour la fourniture du bois et du métal pour 16 321,73€ HT

- Devis BTP LOIGET LONCHAMPT pour le terrassement et mise en place des massifs : 8 844,00€ HT

La commune sollicitera une subvention de 30 % des dépenses en argumentant sur le fait que cette passerelle est indispensable pour le parcours « Dragon-Druegon »

	Dépenses € HT	Recettes	Taux
PRETOT	16 321,73€		70 %
BTP Loiget Lonchamp	8 844,00€		
Département_Contrat P@C		7 549,72€ (prévision)	30 %
TOTAL	25 165,73€		100 %
Reste à charge CNE	17 616,01€		70 %

Il est précisé que concernant le terrassement, l'entreprise VETTER a été sollicitée mais elle n'a pas proposé la même prestation que BTP Loiget Lonchamp, estimant que la solution demandée ne garantissait pas une pérennité suffisante. Elle propose notamment la création d'un caisson pour la rampe, en remplacement d'un simple remblai, celui-ci étant rempli de béton brossé pour éviter les risques de glissement. Le devis s'élève à 20 096,90 € HT. Ce devis n'a pas été retenu. Il est rappelé par ailleurs, qu'une solution consistant à coffrer la rampe en béton avait déjà été écartée par le passé, afin de respecter les prescriptions de la police de l'eau.

Le projet tel que défini ci-dessus rentre dans l'enveloppe budgétaire qui a été votée à 25 000 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, sans abstention.

### **III) Lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sécurisation du centre du village**

Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération visant à lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour étudier le projet futur de sécurisation du centre du village. Des devis seront demandés dans cet objectif.

Avec la création de nouveaux logements en remplacement de la fromagerie, l'arrivée prochaine d'appartements communaux et, en particulier, la question de la gestion des places de stationnement devant l'église, les besoins ont évolué. Ils diffèrent désormais de ceux identifiés au début des études, qui étaient davantage centrées sur l'entrée du village en direction de Saint-Colombe.

L'objectif est également de sécuriser le centre pour les commerces et les services alentours.

A ce titre la commune sera attentive sur les ventes qui surviendraient dans ce périmètre afin de ne pas être bloquée dans son projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, sans abstention.

#### **IV) Rénovation d'un terrain de pétanque**

L'association « La boule riparienne » a sollicité la commune afin de rénover le terrain de droite. Un devis a été demandé par l'association à l'entreprise BTP Loiget Lonchamp. Le montant s'élève à 4 600€ HT.

L'association a demandé une participation de la commune de 2 600€ HT.

Ils ont également souhaité savoir s'il était possible de louer le bâtiment pour l'organisation d'événements familiaux. Concernant ce dernier point, la commune ne donnera pas suite à leur demande, pour des raisons de sécurité et afin de prévenir d'éventuelles nuisances.

Il est rappelé que l'association comporte 100 licenciés dont 80% sont du village.

Le maire propose d'accéder à leur demande ce que valide l'ensemble des conseillers présents.

La facture sera prise en charge en totalité par la commune puis la somme de 2000€ sera refacturée à l'association.

Toutefois, à l'avenir, et de manière générale (et non uniquement pour l'association « La Boule Riparienne »), toute association sollicitant une aide, quelle qu'en soit la nature, auprès de la commune devra transmettre chaque année son bilan d'activité et financier, ainsi que la composition de son bureau.

La commune souhaite également être destinataire des invitations aux assemblées générales. Par ailleurs, il est attendu des associations une participation active aux animations du village, contribuant à la dynamique locale et au renforcement du lien social. À ce titre, elles sont invitées à s'impliquer dans les événements organisés tout au long de l'année.

Cette disposition sera désormais mentionnée dans chaque délibération.

Délibération Adoptée à l'unanimité, sans abstention.

#### **V) Désignation d'un membre au COPIL Natura 2000 « Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs »**

Concrètement, un COPIL (comité de pilotage) est une instance locale qui réunit les différents acteurs concernés par la gestion d'un site naturel protégé : élus, services de l'État, agriculteurs, forestiers, associations, propriétaires, etc.

Dans le cadre du réseau Natura 2000, le COPIL de la vallée du Dugeon a pour rôle de :

- définir les orientations de gestion du site,
- suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB),
- concilier la préservation des milieux naturels avec les activités humaines,
- proposer et valider des actions (travaux, contrats, mesures agro-environnementales, etc.).

La Vallée du Dugeon est une zone humide remarquable du Doubs, reconnue pour sa biodiversité (tourbières, prairies humides, espèces rares). Le COPIL permet donc d'organiser

sa gestion de manière concertée, sans interdire les activités, mais en les adaptant pour préserver les milieux naturels.

Jérémy LONCHAMPT propose d'être nommé à ce poste.

Proposition adoptée à l'unanimité

## **VI) Désherbage du cimetière par l'association « Bouge ta Com »**

La commune a proposé à l'association d'assurer le désherbage du cimetière en contrepartie de l'attribution d'une subvention destinée à contribuer au financement de leur semaine de camp prévue cet été.

Cette action sera menée par une dizaine de collégiens.

Il est ainsi proposé d'accorder une subvention d'un montant de 350 €.

## **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **VII) Urbanisme**

### DECLARATIONS PREALABLES

N° demande	Date	Nom & Prénom	Adresse	Lieu des travaux -Nature	Date accord DDT/Mairie
DP 02549326P0015	14/04/2026	GRESSET Corinne	31 Faubourg d'Arin	création de 3 appartements et nouvelles menuiseries	en cours
DP 02549326P0016	20/04/2026	REYMOND Patrick	12 Fbg du tartre	tonnelle en bois	en cours
DP 02549326P0027	21/04/2026	GAEC DU MARRONNIER	13 rue du Marronnier	En Douresse - Abri pour veaux	en cours

### DECLARATIONS DROIT DE PREEMPTION

DATE	N°	PROPRIETAIRE	ADRESSE	PARCELLE	DROIT PREEMPTION EXERCE
30/03/2026	02549326P0005	PARRIAUX Jacky	2 Chemin de Vau les Aigues	AB 29	NON

## **VIII) Point sur les commissions**

### **Bâtiments et chemins (Jérémy Lonchamp)**

- **Travaux des appartements communaux** : les travaux sont actuellement à l'arrêt suite au compte rendu du bureau d'études STEBA. Il apparaît que le plafond n'est pas suffisamment résistant pour répondre aux exigences de la réglementation coupe-feu. Cette dépense supplémentaire, estimée à 10 000. Une solution consistant à retirer les scories et à renforcer la structure avec un habillage en poutres lamellé-collé est à l'étude.

Par ailleurs, les fenêtres initialement prévues pour mai 2026 seront finalement livrées en juin 2026.

- **Vestiaires du football** : une rencontre a eu lieu avec le club. Celui-ci compte actuellement 100 licenciés à La Rivière-Drugeon, dont une équipe de seniors, ainsi qu'une équipe féminine. Le club devrait poursuivre son activité, notamment via des ententes avec le club de Frasne. Plusieurs besoins ont été exprimés : rénovation du bardage et de la toiture, installation d'une main courante, réfection des sanitaires et des vestiaires des arbitres. Il est précisé que les infrastructures de Frasne ne permettraient pas d'accueillir l'ensemble des licenciés de La Rivière-Drugeon. Un bornage sera réalisé prochainement afin de clarifier les limites avec les parcelles voisines avant de commencer quelque étude.
- **Route des Doles** : une étude sera engagée pour la réhabilitation de ce chemin, avec une attention particulière portée à la question du drainage.

### **Fêtes et cérémonies, cadre de vie et communication (Manon Lonchamp)**

**Vie Associative** : Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations afin de les informer que la commission reste à leur écoute et qu'elle est disposée à relayer leurs événements.

Un retour est fait sur l'assemblée générale de l'Association culturelle par Marion Vuittenez. L'activité de l'association se maintient avec trois sous-groupes : patrimoine, jardin du curé et conférences/spectacles. La situation financière demeure équilibrée. Il a été conseillé à l'association de transmettre régulièrement ses activités et événements à la commune afin de permettre une meilleure visibilité au niveau du village.

**Fleurissement du village** : La commission procédera au fleurissement du village le 6 juin 2026. Les habitants souhaitant participer sont invités à se joindre à cette action. La commission travaillera cette année avec la fleuriste de Levier, conformément à la décision de la précédente mandature. Des essences nécessitant peu d'eau seront privilégiées.

Une réflexion est également engagée pour l'aménagement du carrefour situé avant le pont du centre, afin de créer un dispositif plus durable et moins saisonnier.

Par ailleurs, l'auge située devant l'église sera déplacée en raison de l'ouverture du bar. Une pompe sera également acquise afin de faciliter l'arrosage par les agents techniques.

**Fête des mères** : Les conseillers municipaux distribueront les invitations aux mamans dans le courant de la semaine. Le repas sera préparé par JC. La commission assurera l'installation de la salle le jeudi soir ainsi que sa décoration.

**Cérémonie du 8 mai** : La cérémonie se tiendra à 18h00 et sera suivie d'un moment de convivialité à la salle Ramsar. Toute la population est invitée. Des affiches ont été apposées à cet effet sur les panneaux d'affichage.

**Communication** : Une page Facebook a été mise en place. Un compte Instagram est en cours de création. La diffusion et le partage des publications sont encouragés.

**Nettoyage du village** : En raison des élections, le nettoyage du village habituellement organisé au printemps n'aura pas lieu cette année. Toutefois, il est proposé de le

programmer avant le comice afin de garantir un village propre pour l'événement. Une participation a été sollicitée auprès de l'école primaire afin d'associer les élèves à cette action. La journée sera suivie d'un goûter. La commune remercie l'école pour son accord et son implication.

### **Forêt et espace vert (Florent MONNIER)**

**Espace vert :** Une réunion sera organisée avec la commission cadre de vie afin d'échanger et de travailler sur l'aménagement de l'aire « Le Scurier ». Par ailleurs, un essai d'enlèvement des cailloux à l'aide d'un rotavator a été réalisé, mais cette méthode ne s'est pas révélée concluante en raison de la nature du sol, qui ne permet pas un résultat satisfaisant.

**Rénovation de la passe à poissons :** À la suite d'un entretien avec l'entreprise Vetter, spécialisée dans ce type de rénovation, il apparaît indispensable de réaliser des études préalables avant toute intervention. L'EPAGE sera contacté afin de solliciter son appui, notamment sur ce dossier, ainsi que pour évoquer la situation du pont, régulièrement sujet à des inondations.

**Forêt :** Une balade en forêt est prévue le 9 mai à destination de l'ensemble des conseillers, afin de présenter la gestion forestière, ainsi que d'exposer les enjeux et les difficultés rencontrées sur le terrain.

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle appartenant au CCAS de Saint-Colombe, actuellement en cours de dissolution. D'une superficie de 1 ha 39 a, ce terrain a été acquis pour un montant de 27 500 €. La commune étant limitrophe, elle était prioritaire sur cette acquisition.

Ouverture des offres pour la vente de feuillus : attribution à M. Champreux.

- **Acquisition foncière :** la commune a fait l'acquisition d'une parcelle appartenant au CCAS de Saint-Colombe, actuellement en cours de dissolution. D'une superficie de 1 ha 39 a, ce terrain a été acquis pour un montant de 27 500 €. La commune étant limitrophe, elle était prioritaire sur cette acquisition.
- **Vente de feuillus :** après ouverture des plis, une seule offre a été reçue, de la part de M. Champreux, celle-ci a été retenue. Les 4 autres lots seront remis à la vente cet automne.

### **IX) Affaires intercommunales**

Elections du Président et des vice-Présidents le 14 avril 2026 :

Président : Philippe ALPY, maire de Frasne

1<sup>er</sup> vice-Président : Yohann GRILLON / Eau-Assainissement

2<sup>ème</sup> vice-Président : Christophe ANDRE / Finances budget

3<sup>ème</sup> vice-Président : Louis GIROD / Aménagement du territoire

4<sup>ème</sup> vice-Présidente : Monique Brulport / Animation tourisme

Le conseil communautaire se tiendra le 28 avril à 20h00 à la MTL de La Rivière Drugeon.

Inscriptions des conseillers municipaux dans les commissions intercommunales et proposition de désignation de suppléants pour remplacer les titulaires au sein des syndicats.

## **X) Questions et informations diverses**

- **Demande d'acquisition d'un terrain d'aisance** formulée par Monsieur et Madame Da Silva. La commission se rendra sur place afin d'examiner la situation et d'étudier la demande.
- **SEVAD** : La Présidence a été attribuée à Manon Lonchamp et la vice-Présidence à Florent Monnier le 15 avril 2026. Lors du conseil d'école, le Sevad a transmis les attributions budgétaires pour 2026. Autre information, à la rentrée prochaine l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à Bannans normalement.
- **CCAS** : Courrier de remerciements au CCAS pour une aide à l'association d'aide alimentaire.
- **Demande d'installation d'un miroir d'agglomération, rue du Bourg** : Une réponse sera adressée aux habitants du quartier, en leur précisant de transmettre le modèle qu'ils souhaitent installer. Il est rappelé que, s'agissant d'une impasse privée et conformément aux pratiques déjà appliquées par le passé, la fourniture du panneau restera à la charge des demandeurs. Toutefois, la commune devra valider le dispositif dès réception du modèle, celui-ci étant implanté sur le domaine public.

La séance est levée à 22h40

**Le Maire,  
Yohann GRILLON**